

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence audiovisuelle, le 14 juillet 2020 dès 18 h 30.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur René Gauvreau, Directeur du Service des finances et Me Sandra Ruel Greffière.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette assemblée a lieu à huis clos.

2. **Acceptation de l'avis de convocation**

2020-07-414

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation en y ajoutant le point suivant :

11.1 Octroi du mandat de fourniture et d'installation d'un système d'aération au montant de 61 684,09\$ taxes incluses à Produits Etang.ca Ltée

Adoptée

6.1 **Dépôt du certificat du registre pour le règlement 2020-1440 concernant la division du territoire de la Ville de Chambly en huit districts électoraux**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2020-1440 concernant la division du territoire de la Ville de Chambly en huit districts électoraux qui a eu lieu du 11 au 25 juin 2020, par la poste ou via courriel, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis

n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

11.1 Octroi du mandat de fourniture et d'installation d'un système d'aération au montant de 61 684,09\$ taxes incluses à Produits Etang.ca Ltée

2020-07-415

Considérant que les concentrations de matières organiques dans les eaux usées sont supérieures aux dernières années depuis le mois de mai 2020;

Considérant que les aérateurs en place ne fournissent pas l'oxygène requis pour traiter les eaux usées convenablement;

Considérant que les citoyens des secteurs avoisinants les étangs aérés subissent les odeurs désagréables;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Roy

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi le mandat pour la fourniture et l'installation d'un système d'aération au montant de 61 684,09 \$ taxes incluses à Produits Etang.ca Ltée.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse en conformité avec la politique de capitalisation et d'amortissement.

Adoptée

13.1 Approbation d'une entente intervenue avec l'employé numéro 931

2020-07-416

Considérant que l'employé numéro 931 est actuellement en période de suspension avec solde pour fins d'enquête depuis le 20 février 2020;

Considérant que la Ville de Chambly a mandaté une firme externe afin de procéder à une enquête administrative sur la gestion et l'administration du fonctionnement du Service incendie de la Municipalité;

Considérant la réception du rapport de l'enquête administrative indépendante visant la gestion et l'administration du Service incendie de la Municipalité le 22 juin 2020;

Considérant que, le 26 juin 2020, l'employé numéro 931 a pu commenter le rapport d'enquête et partager ses observations sur les conclusions du rapport d'enquête;

Considérant qu'à la lumière des conclusions du rapport d'enquête, l'employé numéro 931 et la Municipalité jugent qu'un retour en fonction de l'employé numéro 931 n'est pas dans l'intérêt des parties et du Service incendie de la Municipalité;

Considérant que, le 13 juillet 2020, l'employé numéro 931 a, de façon libre et volontaire, annoncé sa démission immédiate de son emploi au sein de la Municipalité;

Considérant que la date d'embauche de l'employé numéro 931 est le 30 avril 2007;

Considérant que les parties ont convenu d'une entente afin de régler à l'amiable et de façon complète et définitive la situation actuelle;

Considérant que cette entente prévoit notamment le versement d'un montant forfaitaire brut de 45 000 \$ à titre d'indemnité compensatoire pour fin d'emploi, moins les déductions applicables;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités de cette entente;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Madame Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente intervenue le 13 juillet 2020 entre la Ville de Chambly et l'employé numéro 931.

Les autres modalités sont celles indiquées à l'entente intervenue le 13 juillet 2020 entre la Ville de Chambly et l'employé numéro 931.

Que toute dépense découlant de cette entente soit financée à même la réserve-conseil pour rémunération 02-111-00-995.

Adoptée

16. Levée de l'assemblée

2020-07-417

PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Roy

APPUYÉ PAR Monsieur Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2020 soit levée à 18 h 44.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière